

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil métropolitain :

99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 14 Absent(s) excusé(s) : 17

Absent(s): 20

Date de convocation : 5 juin 2020

Vote(s) pour: 75 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Vendredi 12 juin 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-06-12-CC-7:

Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants, pour l'année 2020.

Rapporteur: Madame Marie Anne ISLER BEGUIN

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment, son article L.5217-2,

VU le Code de l'énergie,

VU la délibération du 17 février 2020 du Conseil Métropolitain de Metz Métropole approuvant le Plan de Déplacements Urbains,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015 adoptant le Plan Climat Air Énergie territorial de Metz Métropole,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

APPROUVE la mise en place du dispositif métropolitain d'aide à l'achat, auprès d'un commerçant professionnel ou d'un atelier associatif d'autoréparation, implanté sur le territoire de la Métropole, de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos pliants ainsi que de châssis pendulaires à 2 roues permettant de transformer un vélo en triporteur, neufs ou d'occasion, homologués, au bénéfice des personnes physiques résidant dans les communes situées sur le territoire de la Métropole pour la période du 18 juin 2020 au 31 octobre 2020,

ADOPTE le règlement d'attribution, joint en annexe,

APPROUVE, pour tout achat de matériel éligible au dispositif, un montant d'aide fixé à 30 % du prix d'achat TTC du vélo neuf ou d'occasion, dans la limite d'une subvention de 300 €, AUTORISE Monsieur le Président à instruire les dossiers de demande d'aide, de décider de leur octroi, et à signer, à cet effet, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme Metz, le 15 juin 2020 Pour le Président et par délégation La Directrice Générale des Services

Barbara FALK



Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Préambule

Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens en augmentant le confort du trajet et ainsi réduire le nombre et le kilométrage de déplacements effectués en voiture, Metz Métropole a institué un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos pliants.

Article 1 : Cadre et durée du dispositif

Le présent dispositif d'incitation financière est mis en place pour l'année 2020 pour les acquisitions réalisées entre le 18 juin 2020 et le 31 octobre 2020.

Article 2 : Nombre et modèles de vélos éligibles

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une aide que pour l'achat d'un seul vélo à assistance électrique (VAE), vélo cargo ou vélo pliant. Sont exclus du dispositif d'aide les vélos enfants.

Le vélo doit être adapté aux déplacements du quotidien et utilisé à cet effet.

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, un certificat d'homologation correspondant sera exigé.

Cas des vélos à assistance électrique (VAE) :

Le VAE est un vélo équipé d'un moteur électrique et d'une batterie permettant le déclenchement d'une assistance au pédalage. Le VAE offre donc l'opportunité d'exploiter un fort potentiel de contribution au report modal vers le vélo. Le prix d'un VAE constitue un frein à la décision de changer de mode de déplacement

Le VAE doit être conforme à la réglementation en vigueur, au sens de la définition de la directive européenne N° 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint la vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (norme française NF EN 15194). Sont exclus du dispositif d'aide les Vélos Tout Terrain (VTT) à Assistance Electrique.

Cas des vélos cargos :

Les vélos cargos ou familiaux sont les vélos équipés de systèmes spécifiques qui permettent de transporter aussi bien des enfants que des courses ou du matériel. Ce groupe de vélos comprend les :



- biporteurs : vélos à deux roues équipés d'une malle à l'avant ;
- triporteurs: vélos à trois roues équipés d'une malle à l'avant. Il peut s'agir également d'un système de châssis pendulaire à deux roues qui se fixe à la place de la roue d'un vélo classique permettant de le transformer en triporteur;
- tandems parents-enfants ou personnes en situation de handicap;
- châssis pendulaires.

Ces vélos permettent de transporter de lourdes charges (enfants, marchandises ou matériel) et offrent une solution alternative pertinente à l'achat d'une voiture particulière ou d'une camionnette. De plus, ce mode de déplacement familial permet également de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, aux bienfaits de la pratique du vélo pour se déplacer au quotidien.

Cas des vélos pliants :

Le domaine d'emploi du vélo pliant s'inscrit dans le développement de la pratique cyclable :

- il est pertinent en milieu urbain dense pour faciliter le stationnement du vélo dans les logements ou les locaux ne disposant pas d'espace ou de garage à vélo ;
- Il s'inscrit dans une logique intermodale en prolongement d'un déplacement en transport en commun ou en voiture car il peut facilement être transporté par ces modes de déplacement;
 Ce type de vélo reste encore peu répandu, par méconnaissance mais aussi du fait du prix, supérieur à un vélo classique.

Le vélo pliant doit répondre à la norme NF EN 14764 sur les exigences de sécurité et de performance.

Article 3 : Bénéficiaires et modalités d'attribution de l'aide

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de Metz Métropole et qui fait l'acquisition, en son nom propre d'un vélo neuf ou d'occasion homologué de type cargo, pliant ou à assistance électrique.

Pour être éligible à l'attribution de l'aide, l'acquisition du matériel doit être effectuée, pour les matériels neufs ou d'occasion, auprès d'un commerçant professionnel situé sur le territoire de la Métropole (adresse indiquée sur la facture d'achat).

Est également éligible à l'octroi de l'aide, l'acquisition de vélos pliants, vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos cargos d'occasion effectuée auprès de l'un des ateliers associatifs d'autoréparation vélo du territoire de Metz Métropole :

- Association Metz à Vélo ;
- Association Prenons le guidon ;
- et tout autre atelier associatif d'autoréparation vélo nouvellement créé et connu auprès des services de Metz Métropole.

Liste des communes de Metz Métropole : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly,



Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Les achats doivent être justifiés par facture acquittée entre le 18 juin 2020 et le 31 octobre 2020.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles devront adresser un dossier à la Métropole en le déposant sur la plateforme en ligne dédiée en y joignant les documents suivants :

- l'attestation sur l'honneur signée, certifiant notamment que le bénéficiaire a pris connaissance du règlement d'attribution de l'aide et qu'il s'engage à ne pas revendre ledit vélo dans les trois ans;
- la copie d'une pièce d'identité du demandeur;
- un relevé d'identité bancaire du compte au nom du bénéficiaire sur lequel l'aide sera versée;
- un justificatif de domicile au nom du bénéficiaire (taxe d'habitation ou foncière ; facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement datant de moins de 3 mois);
- une copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter :
 - o le nom et l'adresse du bénéficiaire ;
 - o le nom et l'adresse du revendeur ;
 - pour les vélos pliants, les vélos cargos, l'une de ces appellations doit figurer sur la facture : vélo pliant, vélo cargo, vélo biporteur, vélo triporteur, vélo tandem parent/enfant, châssis pendulaire permettant de transformer un vélo en triporteur;
 - o la date d'achat;
- pour les vélos à assistance électrique, la copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 3 ans suivant la date de dépôt de son dossier sur la plateforme en ligne, le montant total de l'aide devra être restitué à la Métropole. Le bénéficiaire s'engage à apporter la preuve aux services de Metz Métropole qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé.

Article 4 : Montant de l'aide et seuils éligibles

Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, l'aide octroyée est fixée à 30 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, du vélo pliant neuf ou d'occasion ou du vélo cargo neuf ou d'occasion, ladite aide étant plafonnée à 300 €.

Cette aide à l'acquisition est cumulable avec les autres aides locales déjà existantes.



Article 5 : Condition de versement de l'aide

Metz Métropole versera au bénéficiaire le montant de l'aide après présentation par celui-ci du dossier complet mentionné dans l'article 3.

Le dossier complet est à déposer sur la plateforme web dédiée, disponible sur le site internet de la Métropole.

Pour être éligibles, les dossiers devront être reçus complets par les services de la Métropole au plus tard le 15 novembre 2020.

Article 6 : Sanctions en cas de détournement de l'aide

Conformément à l'engagement, le vélo ne peut être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat. Le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, sera susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rendra son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Article 7: Résolution des conflits

Les parties conviendront de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention.

A défaut tout litige qui pourrait naître de son interprétation ou de son exécution sera soumise à l'appréciation de la juridiction compétente.



Votes	
-	
uin 2020	
12 jui	
4	
edi	
5	
IN - Vendredi	
AIN - Vendredi	
OPOLITAIN - Vendredi	
METROPOLITAIN - Vendredi	
IL METROPOLITAIN - Vendredi	
SEIL METROPOLITAIN - Vendredi	
IL METROPOLITAIN - Vendredi	
IL METROPOLITAIN - Vendredi	

NOM	Prénom	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11
							PAS DE VOTE							PAS DE VOTE
ADDA	Fatiha	Моірру		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
AGUASCA	Christine	Metz	Excusée et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
ALDRIN	Jérémy	Metz												
ANCEL	Claire	Chatel-St-Germain		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
ANTOINE-FABRY	Margaud	Metz												
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
ВАИСНЕХ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BAUDOÜIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BELHADDAD	Belkhir	Metz		Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BERGE	Guy	Jussy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lés-Metz	Excusé point 2	Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BORI	Danielle	Metz	Excusée et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
CAMBIANICA	Guy	Metz	Excusé et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
CARPENTIER	François	Cuvny		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
СНОШКНА	Erfane	Woippy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
DARBOIS	René	Metz	Excuse et pouvoir sauf point F	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
DE OLIVEIRA	Nathalie	Metz												

MOM	Prénom	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11
25 DEFAUX	Daniel	Plappeville	Excusé et représenté	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
26 DORR	Antoine	Vantoux		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
DUVAL	Bertrand	Га Махе			Pour									
28 FERRARO	Françoise	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
29 GOURLOT	Thierry	Metz	Excusé et pouvoir	Pour	Abstention	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
30 GOUTH	Cédric	Woippy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
GRIVEL	Patrick	Laquenexy												
GROLET	Françoise	Metz			Contre									
GROS	Dominique	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
GUERMITI	Hanifa	Metz												
HASSER	Henri	Le Ban-St-Martin		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
HENRION	François	Augny	Excusé et pouvoir sauf point	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
39 HERDE	Fabrice	St-Julien-lès-Metz												
40 HEULLUY	Bernard	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
HORY	Thierry	Marty	Excusé et pouvoir sauf point 2	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
42 HUBER	Pascal	Chesny		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
43 HUET	Armelle	Noisseville		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
44 HUSSON	Julien	Metz	Excusé et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
45 ISLER BEGUIN	Marie-Anne	Metz		Pour	Pour	Pour	New Year	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
46 JACOB-VARLET	Odile	Marty		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
47 JEAN	Thierry	Metz												
48 KAUCIC	Isabelle	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
49 KOENIG	Sébastien	Metz								T X				
50 KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
S1 KRAIISFNFR	Gilbert	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	

MOM	Prénom	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
KURTZMANN	Walter	Pettre.		Pour	Pour	Pour	Office of the second	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	
LANG	Claude	Vany		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
LE BER	Jean-Yves	Lomy-les-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
LEBEAU	Emmanuel	Metz		Pour	Abstention	Pour		Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	
LECOCQ	Jean-Louis	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
LEKADIR	Hacène	Metz												
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry			Pour									
LIOGER	Richard	Metz												
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
гозсн	Jean-François	Lessy	Excusé et pouvoir sauf point 2	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
MICHEL	Martine	Poumoy-fa-Chétive		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
MIGAUD	Agnès	Metz	EXCUSEE											
MOLINET	Marylin	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
NICOLAS	Martine	Metz												
NOWICKI	Christian	Marty		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
PIERRET	Alain	Woippy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
PITTI	Raphaël	Metz	Excusé et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
ROUX	Sylvie	Mey		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SAADI	Selima	Metz	Excusée et pouvoir	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SAGRAFENA	Myriam	Metz	-	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SALLUSTI	Patricia	Metz												
SCHUMAN	William	Metz												

NOM	Prénom	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SCUDERI	Thomas	Metz												
SEGHIR	Nadia	Metz	91	Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SINGER	Christine	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SMIAROWSKI	Stanislas	Juny												
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
STROZYNA	Joël	Féy	Excusé et pouvoir sauf point POUF 2	Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
THOMAS	Bérangère	Metz		Pour	Pour	Abstention		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
TRAN	Doan	Metz												
TRON	Jacques	Metz		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle	Ti.		Pour									
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	Excusé et pouvoir sauf point POUF 2	Pour		Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
ZIMMERMANN	Marie-Jo	Metz	EXCUSEE											

Résumé de l'acte 057-200039865-20200612-06-2020-DC7-DE

Numéro de l'acte : 06-2020-DC7

Date de décision : vendredi 12 juin 2020

Nature de l'acte : DE

Objet:

Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants, pour l'année 2020

Classification: 8.7 - Transports

Catherine DELLES Rédacteur :

AR reçu le : 17/06/2020

Numéro AR: 057-200039865-20200612-06-2020-DC7-DE

Document principal: 99 DE-ERDP7.pdf

Pièces jointes :

99 DE-Résultats votes.pdf

Historique:

17/06/20 11:43	En cours de création	1
17/06/20 11:43	En préparation	Catherine DELLES
17/06/20 12:00	Reçu	Catherine DELLES
17/06/20 12:00	En cours de transmi	ssion
17/06/20 12:02	Transmis en Préfect	ture
17/06/20 12:06	Accusé de réception	ı reçu